

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 27 juin 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Denis Levesque, directeur général
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2012-819-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-820-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-821-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 20 JUIN 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 20 juin 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-822-DEC PAIEMENT / FACTURE / RÈGLEMENT 421-1 / DOMAINE DU PARC

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 421-1 en date du 28 mars 2011 (136-03-2011) modifiant le règlement numéro 421 afin de permettre le remboursement d'une quote-part pour des travaux d'enfouissement du réseau d'utilités publiques et prévoyant un emprunt supplémentaire de 179 500\$ et portant à 2 461 500\$ le montant d'emprunt ;

ATTENDU QUE les estimations pour la préparation du règlement provenaient des consultants du Domaine du Parc, Négocia Consultants inc., au montant de 128 671\$ avant les frais de financement de 40% ;

ATTENDU QUE le Domaine du Parc a transmis le 9 janvier 2012 une facture au montant total de 177 291\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QU'en vertu du certificat du trésorier numéro 2012-0213, le solde disponible du règlement s'élève à 193 115\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser la totalité de la dépense encourue par le Domaine du Parc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise le paiement d'une somme de 177 291\$ (taxes en sus) au Domaine du Parc. À cet

effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0213 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-823-DEC MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION PÉNALE

ATTENDU la lettre du directeur du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et responsable du Fonds Accès Justice, M. Richard Carbonneau, adressée au Maire de la Ville de Terrebonne le 21 juin 2012 concernant la hausse de la contribution pénale qui passera de 10\$ à 14\$ par constat d'infraction, et ce, à compter du 5 novembre 2012 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de ladite lettre ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du directeur du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et responsable du Fonds Accès Justice, M. Richard Carbonneau, mentionnée ci-dessus à l'effet que la contribution prévue à l'article 8.1 du *Code de procédure pénale* passera à 14\$ à compter du 5 novembre 2012.

Que copie de la présente et de la lettre de M. Carbonneau soit transmise au greffier de la Cour municipale de la Ville de Terrebonne, Me Marc Brochu, et au directeur de la police, M. Guy Dubois.

CE-2012-824-DEC REMERCIEMENTS / CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU SUD DE LANAUDIÈRE / PLANTATION D'ARBRES

ATTENDU la résolution du Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière numéro CA-93-659 remerciant la Ville de Terrebonne pour la contribution de 80 000\$ pour la plantation de 200 arbres sur le terrain de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de remerciements du Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière datée du 15 juin 2012.

CE-2012-825-DEC MODIFICATION DES FORMATS DES JEUX DE SOCCER / VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC / RÉOLUTION 2012-06-222

ATTENDU la résolution du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac concernant une demande à la Fédération de soccer du Québec de reporter d'un (1) an la décision relative à la modification des formats de jeux afin d'analyser les impacts financiers que les villes et/ou municipalités auraient à assumer par la modification de leurs infrastructures ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la résolution numéro 2012-06-222 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la résolution du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac numéro 2012-06-222 concernant le projet de modification des formats des jeux de soccer.

CE-2012-826-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 050 553,97\$ préparée le 20 juin 2012.
-

**CE-2012-827-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 198 446,88\$ préparée le 20 juin 2012.

**CE-2012-828-DEC EMBAUCHE / CONSEILLER JURIDIQUE, GESTION
CONTRACTUELLE ET AFFAIRES MUNICIPALES /
DIRECTION DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales, à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Me Gilbert Desrosiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de nommer Me Gilbert Desrosiers à titre de conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales, à la Direction du greffe et affaires juridiques, à compter du 13 août 2012, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2013. Que le salaire de M. Desrosiers soit fixé à l'échelon 6 de la classe 6, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2012-829-DEC NOMINATION / ARCHIVISTE / DIRECTION DU
GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU l'affichage du poste d'archiviste à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de nommer Mme Sylvie St-Amour au poste d'archiviste à la Direction du greffe et affaires juridiques, à compter du 3 juillet 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2012-830-DEC EMBAUCHE TEMPORAIRE / COORDONNATRICE
RESSOURCES FINANCIÈRES / REMPLACEMENT
D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer Mme Stéphanie Milette, coordonnatrice ressources financières à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'embaucher Mme Marjolaine Maher à titre de coordonnatrice ressources financières à la Direction de la police, et ce, à compter du 3 juillet 2012 pour une période approximative de treize (13) mois. Que le salaire de Mme Maher soit fixé à l'échelon 1 de la classe 4 de la grille salariale des employé(e)s cadres.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Marjolaine Maher.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2012-831-DEC PERMANENCE / DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE le 5 décembre 2011 le Conseil nommait M. Benoit Legault au poste de directeur des ressources humaines en vertu de la résolution numéro 556-12-2011 ;

ATTENDU QUE M. Benoit Legault terminera sa période de probation le 13 juillet prochain et doit être confirmé « employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que M. Benoit Legault soit et est confirmé « employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de directeur des ressources humaines.

CE-2012-832-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC SAINT-SACREMENT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et la surveillance pour l'aménagement du parc Saint-Sacrement (SOU-2012-61);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 mai 2012 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 juin 2012, à savoir:

Groupe Conseil BC ² FP inc.	280 420,58\$ t.t.c.
Plania inc.	293 186,25\$ t.t.c.
Projet Paysage inc.	--

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 5,29 au Groupe Conseil BC²FP inc., un pointage de 5,10 à la firme Plania et que la firme Projet Pyasage inc. ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat au Groupe Conseil BC²FP inc. ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par Mme Catherine Dutil, chef du service aménagements paysagers à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 7 mai 2012, au montant de 598 674,45\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit le **GROUPE CONSEIL BC²FP INC.**, pour les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et la surveillance pour l'aménagement du parc Saint-Sacrement, pour un montant de 243 897\$

(taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 536.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 536 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2012-833-DEC SOUMISSION / NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour le nettoyage des conduits de ventilation (SA12-9015);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 18 juin 2012 à 11 h 05, à savoir :

Air-Net Ventilation Plus inc. 28 605,78\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Air-Net Ventilation Plus inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 18 juin 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 18 juin et le 26 juin 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **AIR-NET VENTILATION PLUS INC.**, datée du 18 juin 2012, pour le nettoyage des conduits de ventilation, le tout pour un montant de 24 880\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0202 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-834-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / AMÉNAGEMENT PAYSAGER LE LONG DU CHEMIN SAINT-CHARLES À L'EST DE LA RUE DES MIGRATEURS

ATTENDU QUE le service aménagements paysagers de la Direction de l'entretien du territoire a supervisé un concept d'aménagement paysager le long du chemin Saint-Charles, entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par Mme Isabelle Perraton, chargée de projets du Groupe Conseil BC²FP inc. (anciennement Planex), en date du 20 juin 2012, au montant de 158 631,01\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'aménagement paysager le long du chemin Saint-Charles à l'est de la rue des Migrateurs.

CE-2012-835-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR / SECTEUR 1 / OPTION 1 AN OU 3 ANS

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location d'une niveleuse avec opérateur – secteur 1 avec option un (1) an ou trois (3) ans ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 12 juin 2012, au montant de 42 658,60\$ (t.t.c.) pour un contrat d'un (1) an et de 130 554,11\$ (t.t.c.) pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la location d'une niveleuse avec opérateur – secteur 1 avec avec option un (1) an ou trois (3) ans.

**CE-2012-836-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR /
SECTEUR 2 / OPTION 1 AN OU 3 ANS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location d'une niveleuse avec opérateur – secteur 2 avec option un (1) an ou trois (3) ans ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 12 juin 2012, au montant de 34 126,88\$ (t.t.c.) pour un contrat d'un (1) an et de 104 443,29\$ (t.t.c.) pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la location d'une niveleuse avec opérateur – secteur 2 avec option un (1) an ou trois (3) ans.

**CE-2012-837-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉNEIGEMENT DES ABRIBUS, LA PASSERELLE DE
L'AUTOROUTE 25 ET LE SENTIER ÉCOLOGIQUE /
OPTION 1 AN OU 3 ANS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le déneigement des abribus, la passerelle de l'autoroute 25 et le sentier écologique avec option un (1) an ou trois (3) ans ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 12 juin 2012, au montant de 21 610,17\$ (t.t.c.) pour un contrat d'un (1) an et de 66 135,77\$ (t.t.c.) pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement des abribus, la passerelle de l'autoroute 25 et le sentier écologique avec avec option un (1) an ou trois (3) ans.

**CE-2012-838-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENT DIVERS,
CHARGEMENT ET TRANSPORT DE NEIGE /
SECTEUR 1 / TERREBONNE / OPTION 1 AN OU 3
ANS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le déneigement de stationnement divers, chargement et transport de neige dans le secteur 1 – Terrebonne avec option un (1) an ou trois (3) ans ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 12 juin 2012, au montant de 33 749,26\$ (t.t.c.) pour un contrat d'un (1) an et de 103 286,22\$ (t.t.c.) pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement

de stationnement divers, chargement et transport de neige dans le secteur 1 - Terrebonne avec avec option un (1) an ou trois (3) ans.

**CE-2012-839-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE
NEIGE / SAISON 2012-2013**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location de camions pour le transport de la neige – saison 2012-2013 ;

ATTENDU QUE cet appel d'offres prend la forme d'un appel de service et sert à établir la liste des camionneurs artisans dont les services seront retenus pour l'hiver 2012-2013 ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 12 juin 2012, au montant de 439 095,27\$ (t.t.c.) pour la saison 2012-2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la location de camions pour le transport de neige – saison 2012-2013.

**CE-2012-840-DEC MISE EN DEMEURE À BPR-TRIAX / PROBLÈME
D'ÉROSION / RUISSEAU OUIMET-GASCON /
RÉPONSE DES PROCUREURS DE BPR-TRIAX**

ATTENDU QU'en date du 15 juin 2012 la Ville de Terrebonne transmettait, par l'entremise de ses procureurs, une mise en demeure à la firme BPR-Triax concernant un problème d'érosion au Ruisseau Ouimet-Gascon considérant que ladite firme avait effectué les plans, devis et surveillance des travaux ;

ATTENDU QUE selon la position de la Ville, le problème d'érosion est dû au fait que les plans n'auraient pas été confectionnés selon les règles de l'art ;

ATTENDU la lettre du procureur de la firme BRP-Triax du 21 juin 2012 informant la Ville que BPR-Triax préparera un devis des travaux correctifs en vue de permettre d'en évaluer le coût et que celui-ci sera transmis à la Ville ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de mise en demeure du 15 juin 2012 adressée à la firme BPR-Triax et de la lettre du 21 juin 2012 de la firme Norton Rose, procureurs de la firme BPR-Triax, informant la Ville des actions qui seront prises par sa cliente pour permettre la correction du problème d'érosion.

**CE-2012-841-DEC MODIFICATION DE L'IMPUTATION / DÉMOLITION,
RÉHABILITATION DE SITE ET GESTION DES SOLS
CONTAMINÉS D'UNE ANCIENNE STATION
D'ESSENCE / 4705, RUE D'ANGORA**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 421-09-2011 adoptée le 12 septembre 2011 acceptant la soumission de la compagnie Pavco inc. pour la démolition, la réhabilitation du site et la gestion des sols contaminés d'une ancienne station-service située au 4705, rue d'Angora, pour un montant de 137 165,70\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 364, tel que modifié par le règlement numéro 364-1 (SOU-2011-72);

ATTENDU QUE l'acceptation de cette soumission était conditionnelle à l'approbation du règlement 364-1 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ATTENDU QUE le règlement numéro 364-1 n'a pas été approuvé par le MAMROT et qu'il y a lieu de l'abroger ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 95-02-2012 donnant avis de motion à l'effet de présenter un projet de règlement d'emprunt numéro 528 décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial, fondation de rue, pavage, bordures, trottoirs, éclairage routier, de feux de circulation, de raccordement électrique souterrain, d'acquisition de terrain, de réhabilitation et d'aménagements paysagers pour la réalisation de projets de développement dans le prolongement de la rue Angora vers l'Est, depuis le chemin Gascon jusqu'à la rue Portneuf et prévoyant un emprunt de 5 144 400 \$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QUE la compagnie Pavco inc. garantit le maintien des prix de la soumission, et ce, malgré le délai pour débiter les travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve la modification de l'imputation de la soumission de la compagnie Pavco inc. pour la démolition, la réhabilitation du site et la gestion des sols contaminés d'une ancienne station-service située au 4705, rue d'Angora, pour un montant de 137 165,70\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 528.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 528 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les résolutions numéros CE-2011-889-REC du Comité exécutif et 421-09-2011 du Conseil municipal soient et sont modifiées en conséquence.

CE-2012-842-DEC REMBOURSEMENT DES TRAVAUX ET DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE / TRAVAUX DE REPROFILAGE DU FOSSÉ DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES / SECTEUR DE LA RUE DU PRESSIER / COURS D'EAU EN BON ÉTAT

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales*, le 1^{er} janvier 2006 ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-721-DEC adoptée le 15 juillet 2009 demandant à la MRC Les Moulins d'exercer sa compétence en matière de cours d'eau et de procéder aux travaux requis dans le fossé de drainage des eaux pluviales adjacent au secteur de la rue du Pressier ;

ATTENDU la résolution de la MRC Les Moulins numéro 7446-06-10 mandatant la firme BPR-Triax pour effectuer la surveillance des travaux de reprofilage du fossé dans le secteur de la rue du Pressier pour un montant de 22 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la résolution de la MRC Les Moulins numéro 7447-06-10 acceptant la soumission de la compagnie Paysagiste Forget inc. pour effectuer les travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue du Pressier pour un montant de 369 400\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la résolution de la MRC Les Moulins numéro 8050-10-11 acceptant les avis de changement numéros 1 à 3 dans le cadre du projet ;

ATTENDU la facture de la MRC Les Moulins pour la demande de remboursement des factures d'honoraires professionnels pour les dépenses de parution d'appel d'offres dans le journal Constructo à Média Transcontinental pour un montant de 549,73\$ (t.t.c.), pour les honoraires professionnels de surveillance (30%) pour un montant de 7 119,75\$ (t.t.c.) et les honoraires additionnels de la firme BPR-Triax pour un montant de 9 708,75\$ (t.t.c.) ainsi

que pour l'étude environnementale réalisée par la firme Enviroservices pour un montant de 17 425,05\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE les travaux sont réalisés à la satisfaction de la Direction du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le remboursement à la MRC Les Moulins pour les dépenses de parution d'appel d'offres à Média Transcontinental pour un montant de 549,73\$ (t.t.c.), pour les honoraires professionnels de surveillance (30%) pour un montant de 7 119,75\$ (t.t.c.) et pour les honoraires professionnels additionnels à la firme BPR-Triax pour un montant de 9 708,75\$ (t.t.c.) ainsi que les frais reliés à l'étude environnementale à la firme Enviroservices pour un montant de 17 425,05\$ (t.t.c.) pour les travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue du Pressier – cours d'eau en bon état, le tout à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 445. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0196 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-843-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE POMPES / POSTE DE POMPAGE
SANITAIRE / RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 21-01-2011 mandatant la firme BPR-Triax pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour l'installation de conduites gravitaires et de refoulement, la construction d'un poste de pompage et des travaux correctifs au poste de pompage Bergeron, pour un montant de 226 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 486;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat au préalable des pompes pour le poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût de cet achat s'élève à 160 965\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour l'achat au préalable des pompes pour le poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 486.

**CE-2012-844-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES / POSTE
DE POMPAGE SANITAIRE / RUE MARCEL-DE LA
SABLONNIÈRE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 21-01-2011 mandatant la firme BPR-Triax pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour l'installation de conduites gravitaires et de refoulement, la construction d'un poste de pompage et des travaux correctifs au poste de pompage Bergeron, pour un montant de 226 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 486;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat au préalable des équipements mécaniques pour le poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût de cet achat s'élève à 75 351,17\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour l'achat au

préalable des équipements mécaniques pour le poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 486.

**CE-2012-845-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU
STATIONNEMENT DU CÉGEP DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement du stationnement du Cégep de Terrebonne sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-341-DEC mandatant la firme Dessau pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'agrandissement du stationnement du Cégep de Terrebonne, pour un montant de 52 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 510 ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût de ces travaux s'élève à 642 400\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'agrandissement du stationnement du Cégep de Terrebonne.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 510.

**CE-2012-846-DEC DÉBOISEMENT, NUISANCE ET AMÉNAGEMENT
D'UN STATIONNEMENT SANS AUTORISATION / 671,
RUE LÉVEILLÉ / ENTREPRISE IZOLON / MANDAT
AUX PROCUREURS**

ATTENDU QUE la compagnie Izolon, située dans l'ancien parc industriel de l'ancienne Ville de Terrebonne, opère ses activités de nature industrielle depuis plus de quarante (40) ans ;

ATTENDU QUE depuis 2001, ses activités ont considérablement augmenté ce qui provoque une pression évidente sur le terrain de l'entreprise ;

ATTENDU QUE depuis 2010 plusieurs plantes ont été logées à la Direction de l'aménagement du territoire et plus d'une intervention a eu lieu sur les éléments suivants :

- 1) Nuisances : débris de styromousse et bruit ;
- 2) Déboisement en cour arrière, sans autorisation ;
- 3) Aménagement d'un espace de stationnement en cour avant, sans autorisation ;
- 4) Agrandissement de la zone d'entreposage extérieure en cour arrière, sans autorisation.

ATTENDU QUE deux (2) avis de correction ainsi que plusieurs discussions avec le directeur de l'usine, ainsi que la délivrance de deux (2) constats d'infraction, la compagnie n'a pas, à ce jour, déposé une demande pour la coupe d'arbre, l'aménagement d'un espace de stationnement, ni pour l'extension de sa zone d'entreposage extérieure (a collaboré pour le ramassage des débris de styromousse) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., afin d'entreprendre tout recours judiciaire jugé nécessaire afin que la compagnie se conforme à la réglementation d'urbanisme.

**CE-2012-847-DEC SOUMISSION / LOCATION DE DEUX (2) VÉHICULES
HYBRIDES TOYOTA PRIUS V**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la location de deux (2) véhicules hybrides Toyota Prius V (SA12-9008);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 29 mai 2012 à 11 h 25, à savoir :

Carrefour 40-640 Toyota 41 233,92\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Carrefour 40-640 Toyota s'est avérée conforme selon le rapport daté du 4 juin 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CARREFOUR 40-640 TOYOTA**, datée du 18 mai 2012, pour la location de deux (2) véhicules hybrides Toyota Prius V, et ce, pour un contrat d'une durée de quatre (4) ans (48 versements), le tout pour un montant mensuel de 373,58\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0181 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le 1^{er} paiement soit fait à Carrefour 40-640 Toyota et les 47 versements suivants à Toyota Crédit Canada inc. (versements mensuels consécutifs et égaux).

Que Mme Marie-Josée Chicoine, chef inspectrice à la Direction de l'aménagement du territoire, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à la location desdits véhicules.

**CE-2012-848-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS –
PLAN DE REQUALIFICATION DURABLE DU PARC
INDUSTRIEL LÉVEILLÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels – plan de requalification durable du parc industriel Léveillé (SA12-1005);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 19 mai 2012 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 juin 2012, à savoir:

Groupe Conseil BC ² FP inc.	125 208,00\$ t.t.c.
Cima+.	135 549,78\$ t.t.c.
Plania inc.	169 013,25\$ t.t.c.
AECOM Consultants inc.	205 575,30\$ t.t.c.
Provencher Roy Urbanisme	--

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 11,20 au Groupe Conseil BC²FP inc., un pointage de 11,11 à la firme Cima+, un pointage de 8,71 à la firme Plania inc., un pointage de 7,15 à la firme AECOM Consultants inc. et que la firme Provencher Roy Urbanisme ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Groupe Conseil BC²FP inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 195 457,50\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullu, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **GROUPE CONSEIL BC²FP INC.**, pour les services professionnels – plan de requalification durable du parc industriel Léveillé, pour un montant de 108 900\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0206 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2012-0207, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 119 763\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation surplus libres) au poste budgétaire numéro 1-02-620-00-411 (services professionnels), soit accepté.

CE-2012-849-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 20 juin 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Corps de cadets 2729 Terrebonne Achat d'un canon, appareil photo et déchiqueteuse	360
Carrefour familial des Moulins Activité Papa, prends le temps de prendre du temps avec moi	250
Dianova Rénovation des salles de bain	2 500
Club de natation Torpille Challenge du printemps	300
Uniatox Match des anciens Canadiens	1 000

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0210 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-850-DEC SOUMISSION / ACHAT DE LICENCES « MIROSOFT »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat de licences « Microsoft » (SA12-8003);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 juin 2012 à 11 h 04, à savoir :

Informatique Procontact inc. 39 588,54\$ t.t.c.
Technologies Metafore inc. 39 833,07\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Informatique Procontact inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 juin 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **INFORMATIQUE PROCONTACT INC.**, datée du 15 juin 2012, pour l'achat de licences « Microsoft », le tout pour un montant de 34 432,30\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0208 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-851-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UNE SOLUTION DE DÉTECTION ET
CORRÉLATION D'ÉVÉNEMENTS INFORMATIQUES
(SEIM)**

ATTENDU l'acceptation de la fiche de projet de nouvelle initiative numéro DTI 7 pour acquérir les logiciels et licences pour l'utilisation d'une solution de détection et corrélation d'événements informatiques « RSA enVision » ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût pour cette acquisition est de 51 500\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour l'achat des logiciels et licences pour l'utilisation d'une solution de détection et corrélation d'événements informatiques « RSA enVision ».

CE-2012-852-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire